



Strasbourg, 22 mai 2024

CDDEM(2024)8

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA 1ère RÉUNION (Strasbourg, 13-14 mai 2024)

Adoptée par procédure écrite le 21 mai 2024

www.coe.int/cddem

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur sur la démocratie a tenu sa 1^{ère} réunion à Strasbourg les 13-14 mai 2024 avec M. Matjaž Gruden, Directeur pour la démocratie, en tant que Président avec l'accord du Comité en attendant l'élection du Président du CDDEM lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe 1. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, est disponible sur le site web du CDDEM.

Liste des points pour décision du Comité des Ministres

Prendre note du rapport abrégé de la 1^{ère} réunion plénière du Comité directeur sur la démocratie (13-14 mai 2024).

Liste des points pour information du Comité des Ministres

Le CDDEM

- se félicite de l'allocution de Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et de l'intervention de M. Domenik Wanger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe et Président des Délégués des Ministres ;
- prend note des informations fournies par le Président et la Secrétaire du CDDEM sur le mandat du Comité, les règles de fonctionnement et les méthodes de travail des comités intergouvernementaux tels qu'énoncés dans la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#)¹, et les organes et secteurs du Conseil de l'Europe traitant des différentes dimensions de la démocratie ;
- tient un tour de table au cours duquel les membres du CDDEM se présentent, exposent les priorités de leur gouvernement et font part de leurs attentes pour ce qui est des travaux du comité ;

Concernant la mise en œuvre des principes de Reykjavík pour la démocratie :

- prend note des principales conclusions et préoccupations exposées dans le rapport annuel 2023 de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Une Invitation pour un nouvel engagement en faveur des valeurs et des normes du Conseil de l'Europe, présenté par le président;
- tient un échange de vues avec M. Erik Wennerström, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Suède, et M. Roberto Stefan Foa, codirecteur du Cambridge Centre for the Future of Democracy, sur les défis de la démocratie, les évaluations des performances démocratiques et la contribution de la Cour européenne des droits de l'homme à la démocratie en Europe par le biais de la protection des droits humains;
- prend note des informations fournies par Mme Marja Ruotanen, Directrice Générale de la démocratie et de la dignité humaine, sur les principes démocratiques de Reykjavík et sur la tâche du CDDEM consistant à élaborer des paramètres pour faciliter leur application et leur mise en œuvre, à mener à terme d'ici le 31 décembre 2025 ;
- tient un échange de vues avec Mme Claire Bazy Malaurie, Présidente de la Commission de Venise², et M. George Papandreou, Rapporteur général sur la démocratie à l'Assemblée parlementaire, concernant les travaux et les activités des organes compétents du Conseil de l'Europe et les normes existantes à prendre en compte dans l'élaboration des paramètres de mise en œuvre des principes démocratiques de Reykjavík;

¹ Résolution du Comité des Ministres [CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

² Commission européenne pour la démocratie par le droit.

- tient des discussions en groupes sur les objectifs, les priorités et le format des paramètres, sur la base de la note d'information³ préparée par le Secrétariat et avec la contribution d'experts/du Secrétariat de : l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise, le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO), le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), la Division des politiques de jeunesse, le Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI);
- prend note des informations fournies par Mme Marie-Hélène Boulanger, Directrice adjointe et Cheffe d'unité chargée de la démocratie, de la citoyenneté et de la libre circulation, DG JUST, Commission européenne, sur les initiatives et instruments récents de l'Union européenne en matière de démocratie, et en particulier sur le paquet « Défense de la démocratie » qui comprend une proposition de directive sur la transparence de la représentation d'intérêts au nom de pays tiers⁴ ;

Concernant l'engagement de la société civile dans la vie publique et les activités du Conseil de l'Europe :

- examine les objectifs, les priorités et le calendrier (d'ici le 10 novembre 2024) pour la tâche consistant à fournir des orientations en vue de renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, y compris en ce qui concerne un code de conduite du Conseil de l'Europe sur l'engagement de la société civile, sur la base de la note d'information⁵ préparée par le Secrétariat ;
- examine les objectifs, les priorités et le calendrier (d'ici le 31 décembre 2025) pour la mise à jour de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe, sur la base de la note d'information⁶ préparée par M. Jeremy McBride, Président du Conseil d'experts sur le droit des ONG de la CINGO⁷, et tient un échange de vues avec celui-ci ;
- discute de la tâche qui est de contribuer à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, qui a été confiée au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)⁸, et tient un échange de vues avec Mme Krista Oinonen, Présidente du CDDH ;
- assiste à une présentation de Mme Yasemin Cag, Cheffe de section au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, sur la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de liberté de réunion et d'association, ainsi que sur les mesures prises par les États membres pour exécuter les arrêts de la Cour ;
- accueille favorablement des informations sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe par Mme Margo Vorykhava, Vice-Présidente du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ), Mme Sofia Calabrese, responsable de la politique numérique au Partenariat européen pour la démocratie, participante de la CINGO au CDDEM, et M. Danijel Kalezić, codirecteur exécutif de l'Association pour l'égalité des droits ERA-LGBTI ;

En ce qui concerne les technologies innovantes :

3 Note d'information sur la mise en œuvre des principes de Reykjavík pour la démocratie (CDDEM(2024)1).

4 Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil établissant des exigences harmonisées dans le marché intérieur en matière de transparence de la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers et modifiant la directive (UE) 2019/1937 (COM/2023/637 final).s

5 Vers une note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe (CDDEM(2024)4).

6 Quelques questions à prendre en considération lors de la mise à jour de la Recommandation CM/Rec(2007)14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe (CDDEM(2024)2).

7 [Conférence des organisations internationales non gouvernementales](#) (OING) du Conseil de l'Europe.

8 En ce qui concerne le calendrier de la contribution du CDDEM, un projet de rapport sera préparé à la suite de la Conférence du CDDH sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, qui se tiendra à Helsinki, en Finlande, le 25 juin 2024. Le CDDEM doit fournir une contribution au projet de rapport, qui sera adopté lors de la 101^e réunion plénière du CDDH en novembre 2024.

- débat de la préparation d'une étude sur les avantages et les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le débat public relatif aux processus démocratiques et sur la connaissance de l'intelligence artificielle pour la vie démocratique et tient un échange de vues avec M. Mario Hernández Ramos, professeur de droit constitutionnel, chef de la délégation espagnole et membre du Bureau de la commission de l'intelligence artificielle (CAI) ;

En ce qui concerne la liaison avec les structures et activités pertinentes du Conseil de l'Europe :

- accueille favorablement les informations sur le Forum mondial sur la démocratie et tient un échange de vues avec Mme Claude Bernard, Unité pour l'innovation démocratique, Forum mondial sur la démocratie et Écoles d'études politiques, sur les possibilités de créer des synergies entre le CDDEM et le Forum mondial sur la démocratie en tant que lieu mondial tourné vers l'avenir où le Comité peut échanger avec un large éventail d'experts, solliciter des contributions des parties prenantes intéressées et promouvoir son travail ;

En ce qui concerne le suivi par le Comité des Ministres des textes adoptés lors de la 46^e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (26-28 mars 2024) :

- convient de formuler des commentaires sur la Recommandation 502 (2024) du Congrès « Les collectivités locales et régionales en tant qu'acteurs et garants de l'État de droit » d'ici le 10 juin 2024, sur la base d'un texte préparé par le Secrétariat d'ici le 22 mai 2024, en vue de sa transmission au Comité des Ministres ;

En ce qui concerne les méthodes de travail :

- adopte le mandat des deux groupes de travail pour la période biennale 2024-2025, qui prépareront respectivement les paramètres pour faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavik et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe pour promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans l'ensemble des États membres (GT-P)⁹, et une note d'orientation sur le renforcement de la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe (GT-CS)¹⁰;
- nomme M. Edwin Lefebvre (Belgique) comme Rapporteur sur l'égalité entre les hommes et les femmes et M. Thomas Zandstra (Pays-Bas) Rapporteur sur la jeunesse, tous deux pour un mandat de deux ans ;
- convient d'élire lors de sa prochaine réunion le/la président-e, le/la vice-président-e, les membres du Bureau et sept membres de chaque groupe de travail dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Conseil de l'Europe ;
- adopte des critères et la procédure d'octroi du statut d'observateur¹¹ aux organisations de la société civile concernées, aux associations d'institutions, d'autorités et de communautés publiques, aux représentants des entreprises, ainsi qu'aux communautés techniques, professionnelles et universitaires;
- charge le Secrétariat, avec l'aide d'un-e expert-e consultant-e, de préparer une ébauche et un projet d'étude sur les avantages et les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le débat public relatif aux processus démocratiques et sur la maîtrise de l'intelligence artificielle pour la vie démocratique, le CDDEM fournissant des orientations pour l'élaboration de l'étude ;
- convient de tenir sa 2^{ème} réunion plénière à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024 ;
- adopte le rapport abrégé de la 1^{ère} réunion plénière par procédure écrite.

Implications en termes de ressources

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

9 CDDEM(2024)6E-Mandat du GT-P

10 CDDEM(2024)7E-Mandat du GT-CS

11 CDDEM(2024)5E-Critères d'observation

Strasbourg, 26 mars 2024

CDDEM(2024)OJ1

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

1^e réunion plénière
Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 11

13 mai 2024, 9h30-13h00 / 14h30-17h30 (CET)
14 mai 2024, 9h30-13h00 / 14h30-17h30 (CET)

ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

1. **Ouverture de la réunion par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe**
2. **Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
3. **Information du Secrétariat : le rôle du CDDEM et sa place au sein du Conseil de l'Europe**
 - 3.1. Introduction aux travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe
 - 3.2. [Mandat](#) et règlement intérieur du CDDEM
 - 3.3. Tour de table des membres du CDDEM
4. **Les défis de la démocratie en Europe**
 - 4.1. Conclusions des rapports de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit
 - 4.2. Présentation des défis contemporains auxquels sont confrontées les démocraties européennes et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme
5. **Les principes de Reykjavik pour la démocratie et les paramètres facilitant leur application et leur mise en œuvre**
 - 5.1. Introduction des objectifs poursuivis par l'opérationnalisation des [Principes de Reykjavik pour la démocratie](#)
 - 5.2. Travaux pertinents de la [Commission européenne pour la démocratie par le droit](#) (Commission de Venise)
 - 5.3. Travaux pertinents de [l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe](#)

- 5.4. Brainstorming sur les objectifs et le format des paramètres et du plan de travail correspondant

6. Liberté d'association, rétrécissement de l'espace civique et participation significative à la vie publique

- 6.1. Mise à jour de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe
- 6.2. Travaux pertinents des entités et organisations suivantes :
 - [Service de l'exécution des arrêts](#) de la Cour européenne des droits de l'homme
 - [Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG](#)
 - [Conseil consultatif sur la jeunesse](#)

7. Renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe

- 7.1. Pratique actuelle de l'engagement de la société civile au sein du Conseil de l'Europe
- 7.2. Projet de lignes directrices sur le renforcement de la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe

8. Le rôle de l'intelligence artificielle dans le débat public relatif aux processus démocratiques

- 8.1. Étude sur l'utilisation de l'IA dans le débat public

9. Forum mondial de la démocratie - synergies et possibilités d'introduire ses conclusions dans les travaux du CDDEM

10. Méthodes de travail du CDDEM

- 10.1. Mise en place de groupes de travail :
 - sur les paramètres permettant de faciliter l'application et la mise en œuvre des principes de Reykjavik et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe pour promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans l'ensemble des États membres
 - sur la participation de la société civile
- 10.2. Planification des [élections](#) du/de la président-e, du/de la vice-président-e et du Bureau du CDDEM
- 10.3. Nomination des rapporteur-e-s du CDDEM sur les perspectives intégrées
- 10.4. Participation des [organisations observatrices](#) et critères d'obtention du statut d'observateur

11. Date de la prochaine réunion

12. Questions diverses

13. Adoption du rapport abrégé de la réunion

